



Compte rendu AG du 10 juillet 2009 à Rarécourt

Etaient présents : cf. liste d'émergence

Le Président ouvre la séance à 20h30 et remercie les membres présents.

1. Intervention – président de l'OTSI, Michel Holubowski, présentation du rapport d'activité et du rapport financier

Le Président donne la parole à M. Holubowski et à Audrey JEANSON de l'office de tourisme du Pays d'Argonne pour présenter la situation actuelle.

M. Holubowski fait une présentation des missions de l'Office de Tourisme :

- **l'accueil** : 4 000 visiteurs à l'OTSI par an, une ouverture 272 jours par an et réception de 4 000 appels téléphoniques, réservation pour des animations d'autres associations et agence de renseignements sur Clermont et ses environs ;

- **la promotion** : concevoir et éditer des dépliants, participer à des salons, tenir une base de données régionales pour connaître la clientèle et la faire revenir, connaître les prestations touristiques du territoire ;

- **l'animation** : organiser les visites du Kaiser tunnel et les repas de la roulante, créer des événements, par exemple les Notes d'Argonne, le salon des fèves, le marchés de Noël, les expositions... ;

Toutes ces activités s'inscrivent dans des démarches partenariales avec la FROTSI, UDOTSI, le CDT,... Au total sur une année ce sont 144 réunions en 2008.

Il présente le bilan financier avec un budget de 150 000 euros au total dont 50 000 € de valorisation du bénévolat (60 bénévoles) et 10 000 € pour leurs frais de déplacements. Les 90 000 euros restant concernent les frais de personnel pour 50 000 €, les charges courantes de fonctionnement (téléphone, fax,...) et les besoins nécessaires aux animations (fuel pour le Kaiser Tunnel...)

L'activité touristique ne peut être rentable, il faut comprendre d'une part l'implication importante des bénévoles et d'autre part que les recettes du Kaiser et des animations représentent seulement 40 000€.

Les Codecom de Montfaucon-Varenes et du Centre Argonne subventionnent seulement à hauteur de 17 000€.

Pour l'année 2008, le déficit s'élève à 14 000€, la raison principale de ce déficit est la fin des emplois aidés (CAE et CEJ).

Le Conseil Général réfléchit à la mise en place « d'office de destinations touristiques », pour 2010 peut-être que les offices des destinations touristiques seraient aidés en fonctionnement par la prise en charge d'un demi-poste (salaire chargé).

Il faut être conscient que le CG 55 met la priorité sur Varenes comme pôle touristique et pointe le risque de voir disparaître l'OTSI de Clermont au profit de Varenes (Groupe de travail mené par M. Barcellini).

Pour conclure, il rappelle que PRO-TOURISME lors d'un audit de démarche qualité a constaté le professionnalisme et la qualité de l'accueil de l'OTSI du Pays d'Argonne en le classant comme l'un des meilleurs de Meuse : qualité de la signalétique des abords, tenue de l'OTSI, compétences et professionnalisme des personnels. Il informe l'assemblée que l'ancien député marnais Benoist Apparu, et très récent secrétaire d'Etat au logement et à l'urbanisme, invite les élus marnais, ardennais et meusiens autour de la Roulante pour une Argonne unie le 18 juillet prochain.

Le président et M. Ponsignon précisent que le rapport Barcellini et les groupes de travail tourisme d'histoire n'ont pas laissé sous-entendre que l'OTSI serait déplacé à Varenes, Clermont étant défini comme la porte d'entrée du territoire.

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



M. Holubowski confirme son assertion e indiquant que Varennes apparait dans les documents comme le pôle locomotive de l'Argonne, avec la mise en place d'un musée « américain » sur la Guerre 14-18.

Le président interroge M. Holubowski sur la position de la codecom de Montfaucon-Varennes quant au déficit passé et au devenir de l'OTSI. M. Holubowski fait part de sa gêne à répondre en raison de l'ajournement de la décision à une date ultérieure.

Le président demande à M. Holubowski quelle voilure compte-t-il mettre en place pour asseoir la viabilité de l'OT ?

M. Holubowski compte s'asseoir sur un potentiel plus grand, celui de l'Argonne unie qui est une destination naturelle, une source de financements multiples : Conseils Généraux Ardennes, Meuse, Marne, 2 Régions, 2 « Europe »...

Il rappelle que même le fort de Douaumont n'est pas rentable. La gestion touristique de tels sites ne peut être une activité rentable. Son erreur a été de laisser croire pendant plusieurs années aux Codecom que le budget s'équilibrait avec les activités mises en place, sans demander de subvention importante aux codecom.

Le président indique qu'il est allé visiter le Kaiser, il y a une quinzaine de jours et qu'il l'a trouvé en mauvais état ?

M. Laigle demande en mauvais état par rapport à quoi ?

Le président répond par rapport à un équipement à destination des touristes. Les bénéfices du Kaiser auraient du être engagés pour apporter des améliorations à cet édifice et non pour le fonctionnement de l'OTSI comme cela a été le cas.

M. Holubowski rappelle que de nombreux investissements ont été fait : costumes, maison forestière, le roulante, la plate-forme...

M. Legoux rappelle que sans argent l'OTSI ne pouvait investir plus.

Le Président acquiesce et demande à l'OTSI ce qu'il attend exactement de la Codecom Centre Argonne ?

M. Holubowski répond :

- Maintien des salaires et des emplois au moins jusqu'au départ d'Anne Marie en mai 2010

- Attendre de voir les décisions du Conseil Général, si l'Argonne veut être un pôle de destination touristique, il faut un OTSI

- Réunir l'Argonne.

Il rappelle qu'aujourd'hui la situation n'est plus viable, travailler dans des conditions pareilles est insoutenable : plus de plaquettes à distribuer, pas d'avenir clair pour le personnel, pas de sécurité... Il y a une quinzaine de jours, l'OTSI est allé au salon des campings caristes à Madine, l'OTSI du Pays d'Argonne s'est retrouvé entre l'OTSI du Val Dunois et celui de Verdun, avec le stand actuel de l'OTSI, il est clair qu'aucun camping-cariste ne s'arrête devant l'Argonne.

Enfin aujourd'hui, le tourisme se joue beaucoup sur Internet, et sur la toile, l'OTSI du Pays d'Argonne est introuvable.

Le président demande à l'OTSI s'il est prêt à réaliser un audit ?

M. Holubowski annonce que le CA s'est prononcé favorablement alors que lui-même était opposé. L'OTSI du Pays d'Argonne est le moins cher de Lorraine, voire de France. Les autres OTSI sont financés entre 70% et 100% de leur fonctionnement par les collectivités locales. Il a toujours demandé le minimum de financement et aujourd'hui il demande plus. Il assure à nouveau qu'un OTSI ne peut pas rapporter d'argent, par contre c'est clair que l'Argonne est plus connue depuis la création de l'OTSI. Il a construit un réseau et sa position de

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



Président de la FROTSI est un atout supplémentaire par les retombées médiatiques (reportages sur l'Est républicain, France 3, etc.).

M. Legoux rappelle que le temps de l'audit, l'OTSI doit rester ouvert.

M.LAIGLE dit qu'il connaît les besoins de l'OTSI c'est le financement du fonctionnement et principalement des salaires.

Le Président souhaite une « révolution culturelle » dans le sens où il veut que l'OTSI se fixe des solutions durables de fonctionnement. Il y a 2 ans une convention avait été signée pour renforcer le soutien financier de la Codecom à l'OTSI et maintenant l'assemblée se retrouve à nouveau à discuter des problèmes financiers de l'OTSI. Il ne faut pas relancer le sujet tous les 2 à 3 ans. L'audit permettra d'avoir une vision extérieure et des solutions pérennes sur le long terme.

M. Holubowski ne voit pas ce qu'il peut diminuer de plus, dans un an, 1 seul salaire restera, la codecom de Triaucourt-Vaubécourt est partie pour le Pays du Barrois et les loyers payés à la commune de Clermont augmentent. Il attendra toutefois les réponses de l'audit. Actuellement, il a besoin de 14 000 € pour cette année et de 14 000 € pour le déficit de l'année passée.

Le Président remercie M. Holubowski et Mme Jeanson qui quittent les lieux. Il rappelle le vote de l'AG précédente concernant la mise en place de l'audit comme proposé et soumet au vote une subvention exceptionnelle de 15 000 euros qui correspond à 3 mois de salaires chargés à temps plein.

Mme Briolet ne voit pas comment 15 000 euros peut constituer une somme suffisante pour que l'OTSI tienne le temps de l'audit. Celui-ci débutera certainement en septembre et les résultats seront connus deux ou trois mois après. Etant en juillet, 15 000 euros correspondent au mois de septembre maximum.

Le président rappelle que c'est en été que l'OTSI effectue la majeure partie de ses rentrées d'argent (entrées du Kaiser, roulante,...). Par ailleurs, si la Codecom Centre Argonne finance, il espère que la Codecom de Varennes suivra également à proportion de la population (Cf. convention).

M. Plessy s'interroge dans le cas où la Codecom de Varennes ne participerait pas au financement.

Le Président répond que la Codecom aura la possibilité d'aborder alors de nouveau le sujet en assemblée générale.

M. Legoux souligne l'importance de soutenir l'OTSI dans le contexte départemental actuel. Il faut que l'OTSI fasse valoir la position de l'Argonne. Et un OTSI fort est un avantage pour notre territoire.

Il veut particulièrement s'adresser à ceux des élus qui ne seraient pas sensibles au besoin de la présence d'un OTSI et aux efforts que nous devons faire en tant que codecom.

Le Président approuve qu'il faille aider l'OTSI mais que ce dernier doit regarder son propre fonctionnement également.

M. Ponsignon précise que le CG prépare déjà le centenaire de la guerre 14-18 et que l'Argonne doit pouvoir se positionner dans le dispositif.

M. Fourmet souligne que le tourisme argonnais est un tourisme de proximité, il faut élargir à d'autres richesses que la guerre pour diversifier l'offre sur un week-end de 3 jours par exemple.

M. Zacharias demande concrètement pourquoi la collectivité ne prend pas en charge le fonctionnement de l'OTSI ? Si toutes les Codecom le font ce n'est pas une hérésie.

Aubréville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



Le Président répond que la priorité est l'aide au maintien du personnel. Pour connaître les autres besoins de financement, notamment les charges, il faut attendre les résultats de l'audit.

2. Dossiers en cours au sein des compétences

a. ECONOMIE –TOURISME :

i. Situation financière de l'OTSI

Le Président propose à l'assemblée de valider la subvention de 15 000 €.

Délibération : Subvention exceptionnelle et ouverture de crédit

VOTE : unanimité

ii. Enveloppe territoriale 2008

Mlle Lacroix présente les nouveaux dossiers proposés pour l'enveloppe territoriale 2008.

Délibération : Enveloppe 2008

VOTE : unanimité

iii. Situation sur l'aménagement de la zone d'activités d'Auzéville :

M. Drouet informe sur l'état d'avancement de l'aménagement de la zone d'activités d'Auzéville pour viabiliser 2 parcelles avec l'eau, l'assainissement, l'électricité (effacement de la haute tension et raccordement de la basse tension), et le gaz.

Concernant la construction de la caserne, le permis de construire a été ajourné pour 2 raisons, le non respect des règles du POS et les poteaux incendies qui sont en débit insuffisant pour garantir une lutte correcte contre l'incendie.

M. Lhuillier est étonné de la défaillance de ces poteaux. Après une visite sur le terrain, il s'est rendu compte que les poteaux sont bien entretenus et que le problème viendrait d'un compteur d'eau qui laisserait sur une canalisation de 100 passer l'eau seulement sur un diamètre de 40. L'entreprise Nicora a été prévenue et elle doit faire le nécessaire pour y remédier.

b. VOIRIE :

i. Information sur le marché ECF 2009

Le président donne la parole à Monsieur Lhuillier, Président de la Voirie.

Il rappelle que pour les ECF 2009, l'entreprise Trabet a été retenue, la réunion « zéro » aura lieu le 15 juillet 2009. Une visite dans chaque commune est prévue.

Concernant les travaux de la VC Brabant-Vraincourt, la Codecom n'a pas la compétence pour assurer des investissements. Le Budget prévisionnel prévoyait 140 000 euros, les travaux de la VC Brabant sont estimés à 7414,31 euros TTC pour l'aqueduc et à 35 736,48 € pour les rives soit un supplément de 9000 euros environ.

Le président propose au vote l'ouverture de crédits supplémentaires pour la Voirie et la réalisation des travaux en fonctionnement.

Délibération : Ouverture de crédit et réalisation des travaux VC Brabant-Vraincourt

Votre : UNANIMITE

Le Président propose de faire un point sur la viabilité hivernale comme cela avait été demandé. Au total, environ 12 000 euros TTC ont été dépensés (sel, salage et déneigement) soit un service de qualité dans une fourchette de prix prévus.

L'ensemble de l'assemblée était satisfait du service.

Aubréville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



c. LOGEMENT :

Le Président donne la parole à M. Jeannesson, Président de la compétence Habitat.

Deux nouveaux dossiers façades sont présentés : M. Posé aux Islettes et la SCI de l'Aire à Rarécourt.

Délibération : attribution subvention façades

Vote : Unanimité

d. AFFAIRES SCOLAIRES :

i. Groupe de travail Projet construction RPI Vallée de la Biesme

Concernant l'extension rénovation du groupe scolaire du RPI de la Vallée de la Biesme, après plusieurs rencontres, notamment avec l'ADEME, le bureau d'étude maître d'œuvre, et la Région, il semble qu'il y ait un problème concernant le dimensionnement de la géothermie. L'entreprise ayant répondu au marché pour le lot Géothermie préconise 16 forages, le maître d'œuvre et son sous-traitant en préconisent 12, enfin l'ADEME sollicite l'installation d'une chaudière électrique pour les pics de froid et afin de ne pas rejeter dans le sol du glycol trop froid qui entraînerait un risque de gel du sous-sol autour des sondes.

Après réunion du bureau, la Communauté de communes propose de s'adjoindre des conseils d'un sapiteur (expert de l'expert) pour réaliser des études complémentaires, déterminer avec précision un système efficace et économe en énergie et accompagner notre maître d'œuvre qui n'a aucune expérience dans ce domaine pour 4 500 € HT.

Mme Briolet demande si l'architecte joue pleinement son rôle.

M. Le Président soumet au vote :

Délibération : complément d'étude pour la géothermie

Vote : 1 contre 2 abstentions

ii. Groupe de travail Projet construction RPI Clermont

Le président explique que deux groupes de travail seront mis en place concernant les projets de construction des écoles des Islettes et de Clermont. Un ou deux élus des communes concernées par le RPI en projet sont invités à venir travailler et suivre les avancements.

iii. Ecole numérique rurale

Le Président informe l'assemblée que lors de l'appel à projet « Ecole Numérique Rurale », les trois écoles du territoire ont participé. Le RPI Vallée de la Biesme est retenu et peut-être l'école de Clermont passera dans une deuxième vague.

Il propose au vote la prise en charge du reliquat de ces projets sachant que l'Etat finance 80% avec un plafond de subvention de 9000€.

Délibération : Ecole numérique rurale

Vote : Unanimité

Concernant les affaires scolaires, M. Dequenne précise qu'à la dernière assemblée une délibération concernant l'aménagement du terrain de l'IGESA a été prise, cette étude sera placée sous l'axe de l'approche environnementale de l'urbanisme. Elle peut être financée à 70 % par la Région et l'Ademe et contient l'étude de sol.

Pour le terrain situé à côté du collège, M. Bouilly ne souhaite définitivement pas vendre son terrain.

e. COHESION SOCIALE/CULTURE

Le Président donne la parole à Mme Colson, Présidente de la Cohésion sociale.

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



i. Budget micro-crèche

Le budget investissement de la micro-crèche à Dombasle est présenté par Mlle Morello. Il s'élève à 32 615 € HT. Il sera financé par la CAF (49,4%), la MSA (30,6%) et la Codecom (20%).

Suite à un problème de changement d'affectation du bâtiment, d'appartement privé il devient un ERP (Etablissement Recevant du Public) catégorie 4, le dépôt d'un permis de construire et le recours à un architecte sont obligatoires.

Délibération : Budget micro-crèche

Vote : UNANIMITE

Mme Houckert demande où en sont les autres micro-crèches ?

Le Président répond que Dombasle sera un test, il attend des propositions de locaux pour les autres projets.

ii. Budget Cyber Base

Concernant le Cyber base, la subvention Feder a été obtenue. Toutefois suite à des travaux nouvellement identifiés, notamment sur l'accessibilité, la Codecom supportera un coût de 15 931,49 euros et non plus 8 000 euros comme prévu initialement. Le GIP pourrait être sollicité sur l'achat de matériel informatique destiné aux scolaires.

M. Pochon demande des détails sur le type de matériels dont il s'agit ?

Mme Aimont répond que des ordinateurs sont prévus : 7 portables et 2 fixes. Mlle Morello ajoute qu'il y aura des webcams, un appareil photo, un vidéoprojecteur, un caméscope numérique ... Concernant le fonctionnement, il y aura un animateur co-financé par la Codecom pour 26 heures.

Délibération : budget Cyber Base

Vote : 1 contre, 2 abstentions

iii. Garderies périscolaires du mercredi

Le Président présente le projet de la Communauté de Communes d'organiser des garderies périscolaires sur toute la journée du mercredi de 7h30 à 17h30 avec le repas à fournir par les familles et sur le site de Clermont en Argonne. Il rappelle que les mercredis matins de l'année scolaire 2008/2009 n'ont pas fonctionné, à Clermont, en moyenne, 6 enfants ont été accueillis, aux Islettes entre 0 et 3 et à Neuville entre 0 et 2.

Il propose que cette garderie soit adaptée en fonction des effectifs d'enfants qui seront inscrits.

Mme Geoffroy et M. Chesnel s'interrogent sur la pertinence de laisser un horaire à 17h30 qui n'incitera pas les parents qui rentrent plus tard à laisser leurs enfants.

Le Président propose d'adapter les horaires de la garderie à ceux des autres jours scolaires : 7h30-18h30.

Délibération : garderies périscolaires du Mercredi

Vote : unanimité

f. GESTION DES DECHETS :

i. Acquisition de Point d'Apport Volontaire

Le Président donne la parole à M. Muller, Président de la compétence Gestion des déchets.

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuville en Argonne
Rarécourt
Récicourt



La subvention du CG 55 a été attribuée pour l'achat de nouveaux PAV, ils seront livrés à la déchèterie de Clermont durant la semaine 30. M. Muller se propose de les installer dans les communes concernées.

ii. Situation de la déchèterie

Le président fait un point sur le référé expertise. Dans sa phase ultime sous forme d'accord amiable où les avocats de toutes les parties tentent de se mettre d'accord, le tort de la Codecom est estimé à 27% sur un montant total de 130 000 €. Le tort d'Eurovia est estimé à 3 % et celui de Setecba à 70 %.

Bientôt une réflexion sera ouverte pour connaître le meilleur endroit pour la reconstruction éventuelle de la déchèterie.

g. RIVIERE :

i. Information sur le marché 2nde tranche Biesme

Le Président donne la parole à M.JEANNESSON, Président de la compétence Rivières.

La deuxième tranche de la restauration de la Biesme est finie. Le Maître d'œuvre avait sous évalué les travaux à faire et il a fallu un avenant pour rémunérer l'entreprise à la juste valeur des tâches accomplies.

Au Claon, il est nécessaire de renforcer les berges qui s'érodent et s'effondrent en plusieurs endroits. Ainsi une tranche 2bis devra être mise en place avec maîtrise d'œuvre, demande de subventions, notamment à l'Agence de l'Eau, l'Entente Aisne-Oise et au Conseil général de la Meuse.

Délibération : Tranche 2 bis

Vote : unanimité

ii. Information sur le SM3A

M. Jeannesson informe l'assemblée que les 4 Codecom ont enfin délibéré sur la création du SM3A. Il manque encore la délibération d'une des 10 communes de la 5^{ème} codecom concernée (Codecom de Triaucourt-Vaubécourt).

iii. Etude pour l'Etang des Bercettes (maîtrise d'œuvre et demande de subvention CG55-AESN-Entente OA/proposition d'ouverture de crédit 6600 €)

M. Jeannesson informe l'assemblée sur le projet d'étude pour l'étang des Bercettes. La Commune de Neuville envisageait la réalisation d'une étude de faisabilité pour que le ruisseau qui traverse l'étang des Bercettes (7 ha classés en 1^{er} catégorie à cause du ruisseau) puisse contourner cet étang et ensuite réaménager l'étang. Il a été répondu à la commune qu'elle n'avait pas la compétence, la commune sollicite donc la codecom pour la prise en charge de l'étude. La codecom va donc solliciter les partenaires financiers (Conseil Général 55 et l'Agence de l'Eau Seine Normandie et entente Oise Aisne) pour un budget total de 6 578 € TTC.

Délibération : étude pour l'étang des Bercettes

Vote : unanimité

h. COMMUNICATION :

Le Président donne la parole à Mlle Lacroix pour la compétence Communication.

Mlle Lacroix souhaite qu'un journal de Centr'Argonne infos sorte au mois de septembre, un numéro « spécial rentrée » qui zoome sur la compétence scolaire de la codecom. L'ensemble des associations serait également présenté hors comité des fêtes et autres animations diverses (chasse, pêche...).

3. Questions diverses :

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuville en Argonne
Rarécourt
Récicourt



Le Président donne la parole à Mme AIMONT pour les questions diverses

Mme AIMONT présente les délibérations d'ordre financier :

a. Ouverture de crédit d'investissement et de fonctionnement

Délibération : Ouverture de crédits d'investissement et de fonctionnement

Vote : unanimité

b. Admission en non valeur suite à redressement judiciaire et liquidation (258.10 € sont 2003 : 133.10 et 2004 : 125.00)

Délibération : Admission en non valeur suite à redressement judiciaire et liquidation

Vote : unanimité

c. Diagnostic accessibilité handicapés :

Enfin Mme AIMONT rappelle aux communes l'obligation de réaliser un diagnostic pour l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées. La mise en conformité des bâtiments et installation doit en effet se faire pour 2015 (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances).

Des décrets d'application parus récemment raccourcissent le délai de réalisation du diagnostic au 31/12/2009 pour les ERP suivants :

- ERP des 1ères et 2èmes catégories (+ 700 personnes)
- ERP 3^{ème} et 4^{ème} catégories appartenant à l'Etat et à ses établissements publics

Ce diagnostic doit inclure une évaluation du coût des travaux et doit être tenu à la disposition de tout usager de l'établissement ou de l'installation.

Pour tout les autre ERP, la date du 1^{er} janvier 2011 reste inchangée.

Avant de lever la séance le Président indique à l'Assemblée qu'un futur calendrier prévisionnel des prochaines réunions de vice-présidents, bureau et conseil communautaire pour 2009/2010 sera établi.

M. Dequenne souhaite savoir si des personnes ont des informations sur la radioactivité du bois d'Auzéville. A plusieurs reprises lors de conversations, on lui a mentionné ce fait.

Le président avertira l'EPFL et la DRIRE de ce fait et remercie l'assemblée. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est terminée à 23h30.

Pour diffusion,
Clermont en Argonne, le 17 juillet 2009.

Le Président
Dominique DURAND

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt